

Séance extraordinaire du 23 février à 19h30

1. Mot de bienvenue;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dossier d'employé du titulaire du poste de responsable des travaux publics;
4. Dossier d'employée du titulaire du poste d'adjointe administrative et de préposée à l'accueil;
5. Levée de l'assemblée